

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL n°06/25**

L'an deux mille vingt-cinq et le six mars à quatorze heures trente, suite à une convocation en date du vingt-cinq février deux mille vingt-cinq, les membres du Comité syndical du SCOT Plaine du Roussillon se sont réunis dans une salle de réunion de l'Agence d'urbanisme Catalane à Perpignan (9, Espace Méditerranée - 4<sup>ème</sup> étage).

1

Étaient présents (délégués titulaires et suppléants) :

Rémy ATTARD, Laurence AUSINA, Marc BENASSIS, Marc BIANCHINI, Jean-Paul BILLES, Marion BRAVO, Franck DADIES, Alain DOMENECH, Gilles FOXONET, Jacqueline IRLES, Cécile MARGAIL, Théophile MARTINEZ, Dominique NOGUES, Nathalie PINEAU, Jean-Marc PUJOL, Armelle REVEL-FOURCADE, Fernand ROIG, Louis SALA, Patrick SARDA, Fabienne SEVILLA, Thierry SOLDA, Pascal TRAFI et Jean VILA.

Absents ayant donné procuration :

Néant.

Absents excusés (délégués titulaires et suppléants) :

Séverine ADROGUER-CASASAYAS, Patrick BELLEGARDE, François BONNEAU, Philippe CAMPS, Jean-Louis CHAMBON, Madeleine GARCIA-VIDAL, Laurent GAUZE, Edmond JORDA, Annie LELAURAIN, Maya LESNE, Soraya LAUGARO, Christophe MANAS, Patrick PASCAL, Pierre TAURINYA et Michel THIRIET.

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de procurations : 0

Nombre de membres présents : 23

Nombre de votants : 23

Président de séance : Jean-Paul BILLES, Président du Syndicat mixte.

Secrétaire de séance : Laurence AUSINA

**Objet : Actualisation de la liste des représentants du Syndicat mixte à l'Assemblée générale de l'Agence d'Urbanisme Catalane.**

**VU** l'adhésion du Syndicat mixte à l'Agence d'urbanisme Catalane (AURCA) par délibération du Comité syndical du 22 mars 2006 ;

**VU** les statuts de l'Agence d'Urbanisme Catalane ;

**VU** la désignation des représentants du Syndicat mixte à l'Assemblée générale de l'AURCA par délibération du Comité syndical du 20 septembre 2020, la liste des représentants ayant été ensuite actualisée lors du Comité syndical du 23 mars 2021 puis du 19 décembre 2024 ;

**VU** les nouveaux représentants de Roussillon Conflent et de Perpignan Méditerranée désignés au sein du Comité syndical par délibérations du 4 février et du 10 février 2025 ;

Il est rappelé que le Syndicat mixte est représenté au sein de l'Assemblée générale par 9 membres titulaires et 9 membres suppléants conformément aux statuts de l'association.

Il est indiqué que les élus de Perpignan Méditerranée et de Roussillon Conflent ayant été renouvelés, il convient de procéder à l'élection d'une partie des représentants du Comité syndical à l'Assemblée générale de l'AURCA afin de pallier à la vacance des postes précédemment occupés par les élus des deux EPCI précités.

Les 6 postes de membres titulaires et 6 postes de membres suppléants vacants précédemment occupés par des élus de PMM et de Roussillon Conflent sont mentionnés en gras dans le tableau qui suit :

2

9 membres titulaires	9 membres suppléants
1 Maya LESNÉ	1 Rémy ATTARD
<b>2 Patrice VILA</b>	<b>2 Alain DOMENECH</b>
3 Thierry DEL POSO	3 Louis SALA
<b>4 Roger GARRIDO</b>	<b>4 Jérôme PARRILLA</b>
<b>5 François RALLO</b>	<b>5 Marc BIANCHINI</b>
<b>6 Louis ALIOT</b>	<b>6 Marion BRAVO</b>
<b>7 Madeleine GARCIA-VIDAL</b>	<b>7 Carole VIDAL</b>
8 Christophe MANAS	8 Jean-Jacques THIBAUT
<b>9 Thomas BALALUD DE SAINT JEAN</b>	<b>9 Jean-Marc PUJOL</b>

Il est précisé que l'élection des membres sur les postes vacants a lieu par liste à bulletins secrets et peut avoir lieu à main levée si les membres du Comité syndical le décident à l'unanimité.

Suite à l'appel de candidatures, une seule liste est déposée. Elle est composée des délégués suivants :

- 2. Patrice VILA (Suppléant: Alain DOMENECH)
- 4. Roger GARRIDO (Suppléante : Marie MARTINEZ)
- 5. François RALLO (Suppléant : Marc BIANCHINI)
- 6. Louis ALIOT (Suppléante : Carole VIDAL)
- 7. Madeleine GARCIA VIDAL (Suppléant : Théophile MARTINEZ)
- 9. Thomas BALALUD DE SAINT JEAN (Suppléant : Jean-Marc PUJOL)

Il est proposé de procéder à cette élection à main levée si le Comité syndical le permet.

### **Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**DECIDE** de procéder au vote à main levée ;

**PROCEDE** à cette élection à main levée ;

**CONSTATE** l'élection à l'unanimité de la seule liste présentée ;

**RAPPELLE** la liste actualisée des représentants du Syndicat mixte du SCOT Plaine du Roussillon qui siégeront à l'Assemblée générale de l'Agence d'Urbanisme Catalane :

9 membres titulaires	9 membres suppléants
1 Maya LESNÉ	1 Rémy ATTARD
2 Patrice VILA	2 Alain DOMENECH
3 Thierry DEL POSO	3 Louis SALA
4 Roger GARRIDO	4 Marie MARTINEZ
5 François RALLO	5 Marc BIANCHINI
6 Louis ALIOT	6 Marion BRAVO
7 Madeleine GARCIA-VIDAL	7 Carole VIDAL
8 Christophe MANAS	8 Jean-Jacques THIBAUT
9 Thomas BALALUD DE SAINT JEAN	9 Jean-Marc PUJOL

3

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus.

Pour extrait conforme,

**Le Président**



**Jean-Paul BILLES**



Certifiée exécutoire consécutivement à sa transmission en Préfecture, sa notification, sa publication le : **14 MARS 2025**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Montpellier.*

